



Non restitution de charges locatives

Par **Fantomette88390**, le **19/08/2016 à 18:00**

Bonsoir,

Ma mère est décédée il y a 21 mois. Elle louait un appartement, dont elle versait le loyer à une agence immobilière. Cette agence ne m'a jamais adressé le relevé des charges, malgré mes réclamations écrites. Je suppose qu'il y a eu un trop perçu, sinon cela fait longtemps qu'ils m'auraient demandé de régler un solde. Quel recours ai-je SVP? Je n'ai pas les coordonnées du propriétaire de l'appartement non plus. Merci d'avance.

Par **herve13008**, le **12/09/2016 à 12:00**

bonjour

en qualité d' héritier de votre maman vous pouvez mettre en demeure l'agence qui gérait cet appartement de vous permettre le contrôle des charges des 3 années non prescrites! si refus de l'agence saisir le TI pour injonction de faire.....il serait bon d'adhérer à un organisme de défense des consommateurs qui vous accompagnera dans ces démarches bon courage